Constitution d'un Dossier de demande d'Autorisation au titre de l'article 6.1 du R(CE)1/2005 pour transporter des animaux vivants dans le cadre d'une activité économique	**Conformité des moyens de transport et équipements** Liste des véhicules soumis à agrément	**Pièce n° 5.2** Liste VH Agr
	Toutes espèces (animaux vertébrés vivants)	

Transporteur : _____, Fiche initiale ☐, ou Fiche actualisée le : _____

Rq. L'agrément est requis pour tous les véhicules utilisés pour transporter des animaux soumis à des voyages d'une durée totale supérieure à 8h.
Par dérogation (article 18.4), pour des transports d'une durée totale limitée à 12h, intégralement réalisés en France, les transporteurs titualire d'une autorisation de Type 2 peuvent utiliser des véhicules non agréés (et ne répondant pas aux exigences du Chapitre VI s'il s'agit de transport d''ongulés domestiques. Mais les prescriptions du Chapitre VI qui ne concernent pas les véhicules et leurs équipements restent applicables).

Pour démontrer que l'établissement dispose de véhicules et d'équipement conformes aux exigences de l'article 3 points c et d du R(CE) n° 1/2005 et aux dispositions techniques prises pour leur application :

--> veuillez dresser ci-après la liste de tous les véhicules **soumis à agrément** utilisés par l'établissement

--> pour chaque véhicule de cette liste, veuillez joindre au dossier :

- la copie du certificat d'immatriculation en cours de validité,
- la copie du certificat d'agrément en cours de validité (ou un formulaire de demande d'agrément de véhicule, rempli)

--> vous voudrez bien actualiser la présente liste (et envoyer la version actualisée à la DDecPP en charge du dossier) à chaque nouveau véhicule utilisé pour le compte de l'établissement (1), et à chaque véhicule définitivement exclu (2)

(1) pour les véhicules destinés à être utilisés pour des transports de plus de 8h (ou plus de 12h sur le territoire national), qui ne seraient pas encore agréés, veuillez indiquer "demande en cours" dans la 4ème colonne et joindre un formulaire de demande d'agrément renseigné
(2) date d'entrée dans l'établissement (ou l'exploitation), ou date de première utilisation si le véhicule n'appartient pas à l'établissement (l'exploitation)
(3) date de sortie (ex. vente, cession, réforme, ...), ou date de dernière utilisation (d'un véhicule loué ou mis à disposition par exemple)

Liste des véhicules soumis à agrément

Immatriculation	Numéro de châssis	Espèces	Date d'agrément ou « demande » (1)	Fin de validité	Date entrée (2)	Date sortie (3)

Liste des véhicules soumis à agrément (suite)

Immatriculation	Numéro de châssis	Espèces	Date d'agrément ou « demande » (1)	Fin de validité	Date entrée (2)	Date sortie (3)

(1) pour les véhicules destinés à être utilisés pour des transports de plus de 8h (ou plus de 12h sur le territoire national), qui ne seraient pas encore agréés, veuillez indiquer "demande en cours" dans la 4ème colonne et joindre un formulaire de demande d'agrément renseigné
(2) date d'entrée dans l'établissement (ou l'exploitation), ou date de première utilisation si le véhicule n'appartient pas à l'établissement (l'exploitation)
(3) date de sortie (ex. vente, cession, réforme, ...), ou date de dernière utilisation (d'un véhicule loué ou mis à disposition par exemple)